

Du dix huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à huit heures du soir.

N° 11

ACTE DE MARIAGE de *Bernard, Joseph, Pierre, Manche*

Manche
et
Gucil

Agé de *vingt-six* ans, né à *Jouven* département de *la Sarre*
le *trois* du mois de *mai*
mil huit cent *soixante-sept* profession de *commis voyageur* domicilié à *la Garde* département de *la Sarre* fils *majeur*
de *Jules, Jeanvaint, Régis* né à *Jouven* département de *la Sarre* profession de *captain de la marine* domicilié à *Jouven* département de *la Sarre* et de *Marie, Marie, Kérelle, Kérelle* née à *Saint Maurice* département de *Seine, Marie, Kérelle, Kérelle* domiciliée à *la Garde (Sar)* la mère ici présente et consentante d'un *peut* ;
Et de *Rose, Amélie, Amélie, Guçil*

Agée de *vingt-six* ans, née à *la Garde* département de *la Sarre* le *douze* du mois de *octobre*
mil huit cent *soixante-sept* profession de *aucune* domiciliée à *la Garde* département de *la Sarre* fille *majeure*
de *Jules, Marie, Polcarque* né à *la Garde* département de *la Sarre* profession de *propriétaire* domicilié à *la Garde* département de *la Sarre* et de *Eugénie, Suzanne, Eugénie* née à *Céty* département de *la Sarre* son épouse, sa belle profession, domiciliée à *la Garde (Sar)* le père et la mère ici présents et consentants d'un *peut* ;

- Les actes préliminaires sont : 1° *La publication de mariage faite, sans opposition, les dimanches trois et dix octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, demeurés affables pendant le délai voulu par la loi;*
2° *l'extrait de l'acte de naissance du futur époux;*
3° *l'extrait de l'acte de décès du père des futurs époux;*
4° *l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse;*

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'il n'a point fait de contrat de mariage à la date du _____ de mois de _____ mil huit cent _____ par devant M^r _____ notaire à _____ département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Rose, Amélie, Amélie, Guçil* et l'autre *Bernard, Joseph, Pierre, Manche*

Le tout en présence de *Népole, Népole* domicilié à *la Garde* département de *la Sarre* âgé de *soixante-six* ans, profession de *propriétaire*

De *Kauffman, Louis* domicilié à *Jouven* département de *la Sarre* âgé de *soixante-douze* ans, profession de *commerçant, non parant, marié des futurs*

De *Gucil, Louis* domicilié à *la Garde* département de *la Sarre* âgé de *vingt-huit* ans, profession de *menuisier, père de la future*

Et de *Leschler, Charles* domicilié à *la Garde* département de *la Sarre* âgé de *quarante-quatre* ans, profession de *commerçant, marié de la future*

Après quoi *Moi, Blanc, Eugène, maire de la commune de la Garde*

faisant fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec moi, par *toutes les parties à l'exception de la mère de la future épouse qui a déclaré en le servir.*

Et *Après avoir été sept mots rayés nuls.*

B. Blanc
Marie Népole
Gucil
L. Guçil
Ch. Castellon
Amélie Guçil
Kauffman
Ch. Castellon
Ch. Castellon